



Réseau de transport d'électricité

A photograph of a lush green forest with tall trees and dense foliage, serving as the background for the title section.

DÉFRICHEMENT ET CREATION DU POSTE ÉLECTRIQUE 225 000 / 63 000 VOLTS DORDOGNE OUEST

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

SOMMAIRE

Page

INTRODUCTION

4

Présentation des acteurs RTE en charge du projet de poste électrique et défrichement
Présentation de RTE

I - DESCRIPTION DU PROJET DE POSTE ÉLECTRIQUE ET DÉFRICHEMENT

6

I.1 - La solution de renforcement du réseau proposée par RTE et le défrichement nécessaire
I.2 - La consistance technique du projet de poste électrique
I.3 - Le planning prévisionnel et le coût estimatif du projet de poste électrique et défrichement associé

II - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE LA ZONE ET DES MILIEUX SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE DÉFRICHEMENT ET LA CRÉATION DU POSTE ÉLECTRIQUE

11

III - ANALYSE DES EFFETS DU DÉFRICHEMENT ET DE LA CRÉATION DU POSTE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

13

IV - ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS DU DÉFRICHEMENT ET DE LA CRÉATION DU POSTE AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

17

V - ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET LES RAISONS DU CHOIX DU PROJET DE POSTE ÉLECTRIQUE ET SON DÉFRICHEMENT

18

VI - LA COMPATIBILITÉ DU DÉFRICHEMENT ET DE LA CRÉATION DU POSTE ÉLECTRIQUE AVEC L'AFFECTATION DES SOLS

20

VII - LES MESURES PRÉVUES POUR ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS DU DÉFRICHEMENT ET DE LA CRÉATION DU POSTE ÉLECTRIQUE

21

VIII - PRÉSENTATION DES MÉTHODES UTILISÉES

23

IX - DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

24

X - NOMS ET QUALITÉS DES AUTEURS DE L'ÉTUDE D'IMPACT

25

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DES ACTEURS RTE EN CHARGE DU PROJET DE POSTE ÉLECTRIQUE ET DÉFRICHEMENT

LE RESPONSABLE DE PROJET

Représentant de la Direction de RTE Réseau de transport d'électricité, maître d'ouvrage du projet électrique, il assure la responsabilité générale du projet auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

Thibaud CHATRY

Tel 05 62 14 91 52
thibaud.chatry@rte-france.com

RTE
Développement Ingénierie Toulouse
82, Chemin des Courses
BP 13 731
31 037 Toulouse Cedex 1

LE CHARGÉ D'ÉTUDE CONCERTATION

Il assiste le Responsable de projet dans la concertation. Il est notamment chargé de l'insertion de l'ouvrage dans l'environnement et du suivi de l'instruction administrative des dossiers.

Jeremy FAVRIOT

Tel 05 61 31 41 72
jeremy.favriot@rte-france.com

RTE
Développement Ingénierie Toulouse
82, Chemin des Courses
BP 13 731
31 037 Toulouse Cedex 1

PRÉSENTATION DE RTE : DES MISSIONS ESSENTIELLES AU SERVICE DE SES CLIENTS, DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA COLLECTIVITÉ

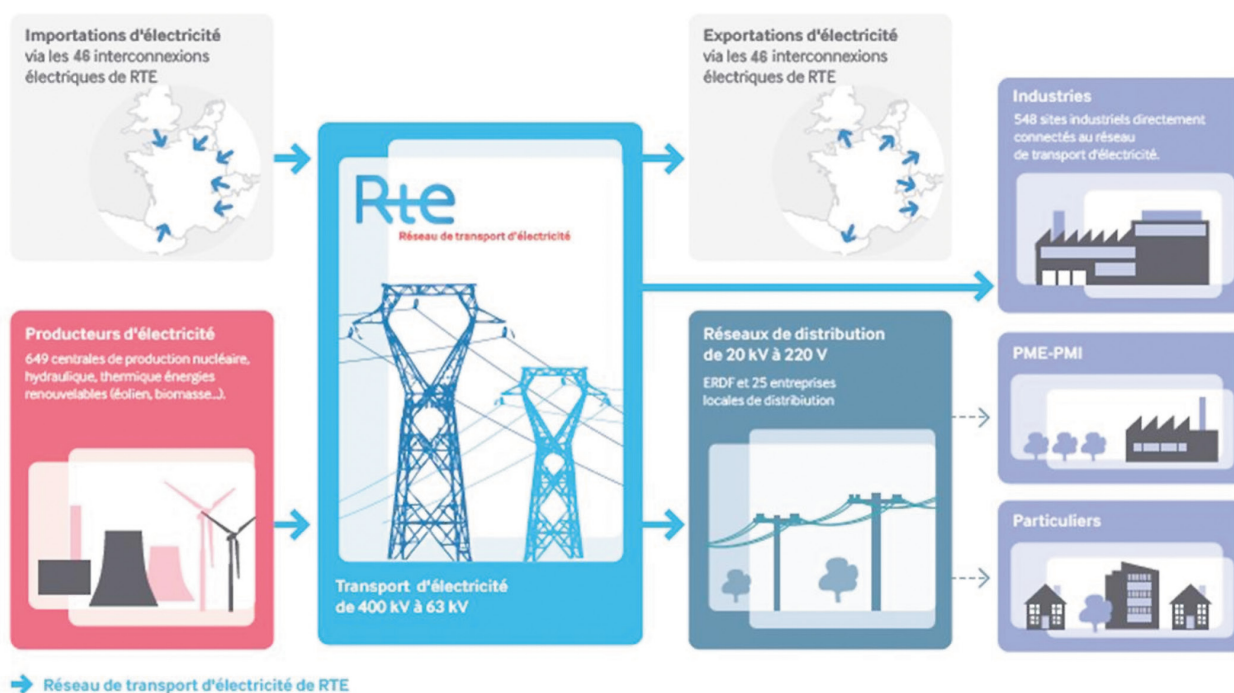
DES MISSIONS DÉFINIES PAR LA LOI

La loi a confié à RTE la gestion du réseau public de transport d'électricité français. Entreprise au service de ses clients, de l'activité économique et de la collectivité, elle a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension afin d'en assurer le bon fonctionnement.

RTE est chargé des 100 000 km de lignes haute et très haute tension et des 46 lignes transfrontalières (appelées «interconnexions»).

RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport quelle que soit leur zone d'implantation. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique quel que soit le moment.

RTE garantit à tous les utilisateurs du réseau de transport d'électricité un traitement équitable dans la transparence et sans discrimination.



En vertu des dispositions du code de l'énergie, RTE doit assurer le développement du réseau public de transport pour permettre à la production et à la consommation d'électricité d'évoluer librement dans le cadre des règles qui les régissent. A titre d'exemple, tout consommateur peut faire évoluer à la hausse et à la baisse sa consommation : RTE doit adapter constamment le réseau pour rendre cette faculté possible.

I - DESCRIPTION DU PROJET DE POSTE ÉLECTRIQUE ET DE DÉFRICHEMENT

I.1 - LA SOLUTION DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU PROPOSÉE PAR RTE ET LE DÉFRICHEMENT NÉCESSAIRE

La solution technique envisagée

Le réseau électrique de cette zone doit à la fois s'adapter à la hausse constatée depuis une dizaine d'années de la consommation électrique et renforcer un réseau aujourd'hui à la limite de ses capacités.

Pour répondre aux besoins actuels et futurs du territoire, RTE se propose de :

- créer un poste de transformation électrique 225 000/63 000 volts raccordé à la ligne aérienne 225 000 volts existante entre Cubnezais et Tuileries par une ligne aérienne 225 000 volts de 70 mètres ;
- reconstruire la ligne aérienne 63 000 volts existante en technique souterraine entre Mayet et Sainte-Foy-la-Grande avec un raccordement au poste électrique créé. Cela permettra la dépose de la ligne aérienne existante.

Cette solution utilise l'axe 225 000 volts Cubnezais – Tuileries qui traverse la zone entre les postes électriques de Mayet et Sainte-Foy pour alimenter un nouveau poste et créer une injection sur le réseau 63 000 volts, au centre électrique de la zone. Le coût total de cette opération est de 23 millions d'euros (9M€ pour la création du poste électrique Dordogne Ouest, 14 M€ pour la reconstruction en technique souterraine de la liaison Mayet – Sainte-Foy).

A noter qu'une autre stratégie aurait consisté à construire de nouvelles lignes à 63 000 volts Grezillac – Saint-Pey et Sainte-Foy – Bergerac. Le coût de réalisation de cette stratégie aurait été de 35 M€. Cette stratégie n'aurait amélioré ni le gain sur les pertes électriques, ni la tenue de la tension électrique de la zone. Cette stratégie inadaptée, à la fois pénalisée sur le plan technique et économique, a été écartée.

La justification technico-économique de la solution envisagée a été validée le 24 décembre 2012 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Le défrichage nécessaire à l'emplacement du projet de poste électrique

Le poste de transformation électrique 225 000/63 000 volts dénommé Dordogne Ouest situé au lieu-dit «Damet» sur la commune de Saint-Géraud-de-Corps en Dordogne sera implanté sur une surface clôturée de 1,6 ha.

L'accès au poste se fera depuis la voie communale longeant l'emplacement du poste électrique. Ce projet nécessite une opération de défrichage d'environ 1,5 ha. Ce défrichage a pour objectif de permettre la création du poste électrique «Dordogne Ouest» à proximité de la ligne électrique aérienne à 225 000 volts Cubnezais - Tuileries, afin de réduire le linéaire du raccordement électrique.

Cette localisation du projet permet, de plus, de rester à l'écart des secteurs bâtis et de limiter très fortement la visibilité du projet.

Commune de ST-GERAUD-DE-CORPS

■ Futur poste électrique «Dordogne Ouest» et son raccordement
 ● Accès au poste électrique
 ■ Zone à défricher

250 mètres
 NORD
 Echelle 1/16 000

I.2 - LA CONSISTANCE TECHNIQUE DU PROJET DE POSTE ÉLECTRIQUE

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU POSTE

Le poste clôturé aura une superficie de 1,6 ha (93 m x 180 m). Il sera délimité par une clôture grillagée de 2,60 m de hauteur.

- Autour du poste et à l'extérieur de la clôture une piste de 4 m de largeur sera réalisée et sera accessible pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Dordogne. On notera également la présence à l'extérieur du poste d'une bache à eau d'environ 120 m³ pour le risque incendie.

- À l'intérieur, les différentes composantes du poste sont principalement :

- au nord toute la partie électrique 63 000 volts avec le raccordement aux liaisons souterraines Dordogne Ouest – Mayet et Dordogne Ouest – Sainte-Foy ;
- au sud toute la partie électrique 225 000 volts avec le raccordement à la ligne aérienne existante Cubnezais - Tuilières ;
- à la jonction des deux parties, le transformateur de puissance 170 MVA (TR631) placé entre des murs pare-feu et pare-projectile ;
- une fosse déportée dimensionnée pour récupérer toute l'huile du plus gros transformateur du poste ;
- un transformateur de point neutre (TPN), organe qui sert aux protections du réseau ;
- un bâtiment sécurité (BS) ;
- un bâtiment unité auxiliaire (BUA) ;
- un bâtiment avec toilettes, vestiaire et salle de commande ;
- quatre bâtiments de relayage.

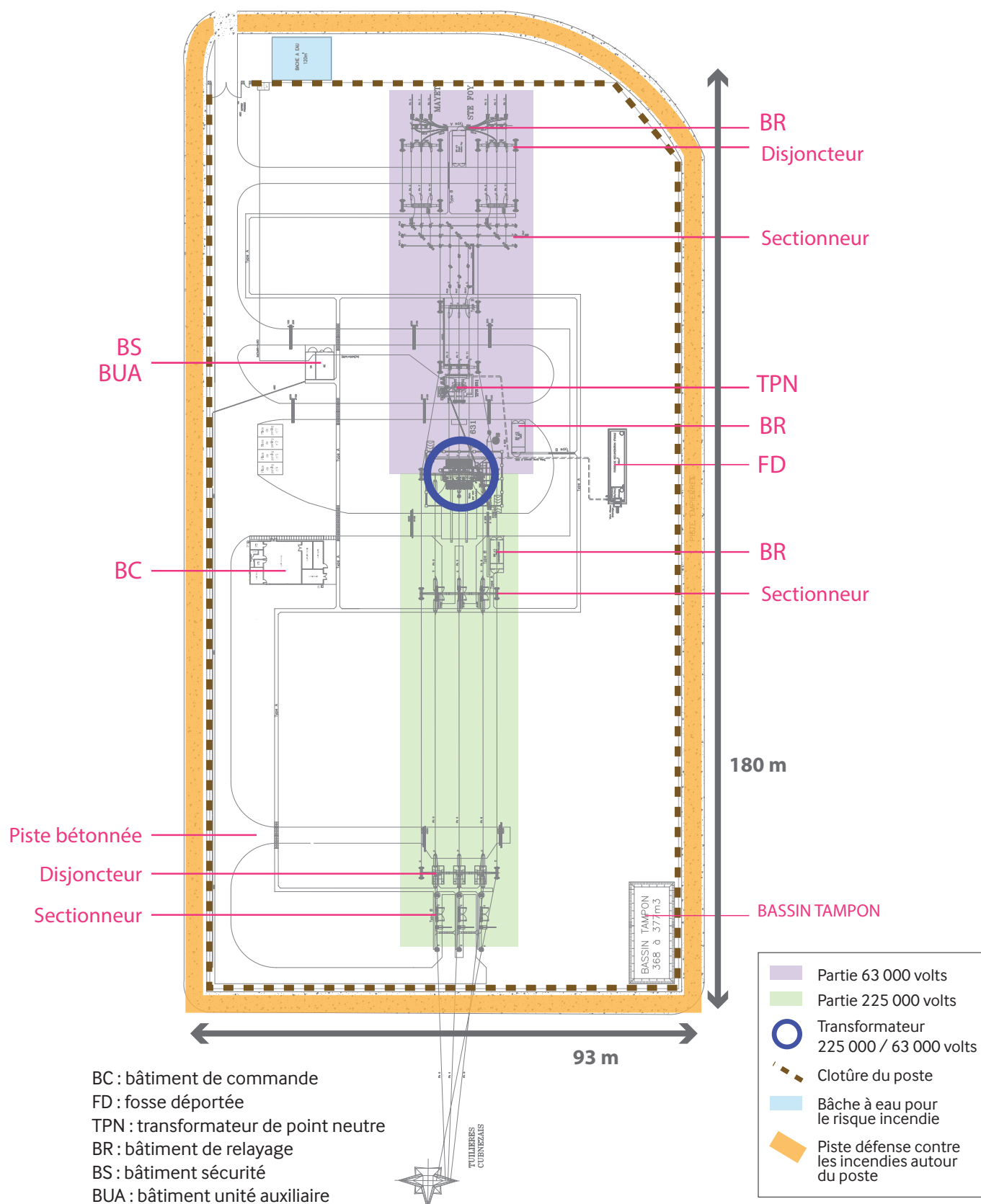
Un réseau d'assainissement du poste permettra d'évacuer les eaux pluviales vers la Lidoire au sud. Un bassin tampon est prévu dans la partie sud-est du poste électrique.

En phase construction un nivellement sera effectué afin de réaliser une plateforme qui épousera au maximum le terrain naturel.

En partie sud les talus nécessaires seront profilés avec une pente de l'ordre de 30%.

Les travaux sont prévus sur 18 mois, de début 2016 à mi-2017.

PLAN DE PRINCIPE DU POSTE PROJÉTÉ

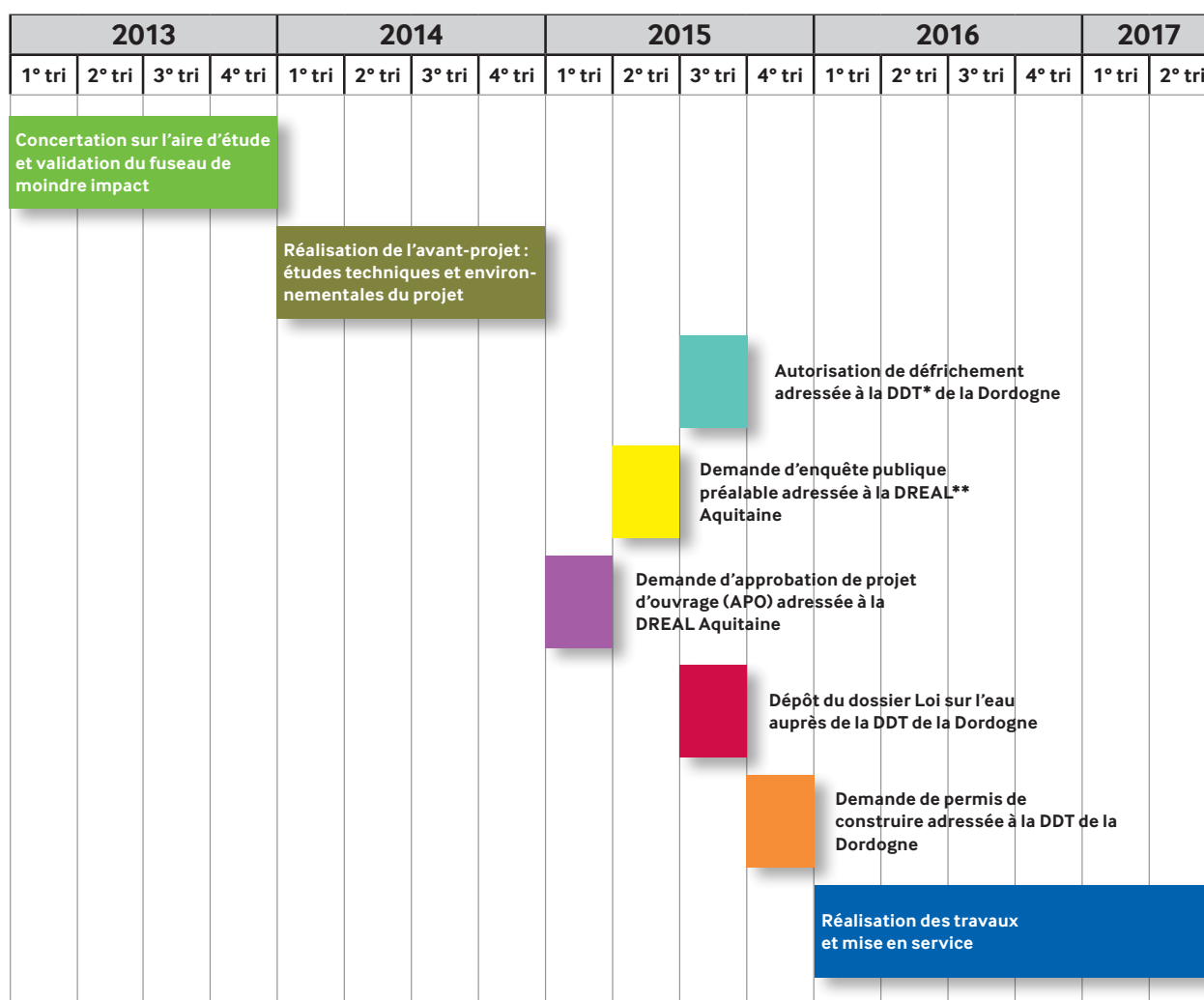


I.3 - LE PLANNING PRÉVISIONNEL ET LE COÛT ESTIMATIF DU PROJET DE POSTE ÉLECTRIQUE ET DÉFRICHEMENT ASSOCIÉ

Le coût du projet de création du poste électrique de Dordogne Ouest est de 9 M€. Ce coût englobe les travaux de défrichement.

Le calendrier prévisionnel prévoit une mise en service pour la mi-2017.

Les durées indiquées dans le graphique ci-dessous sont données à titre indicatif.



* DDT : Direction Départementale des Territoires

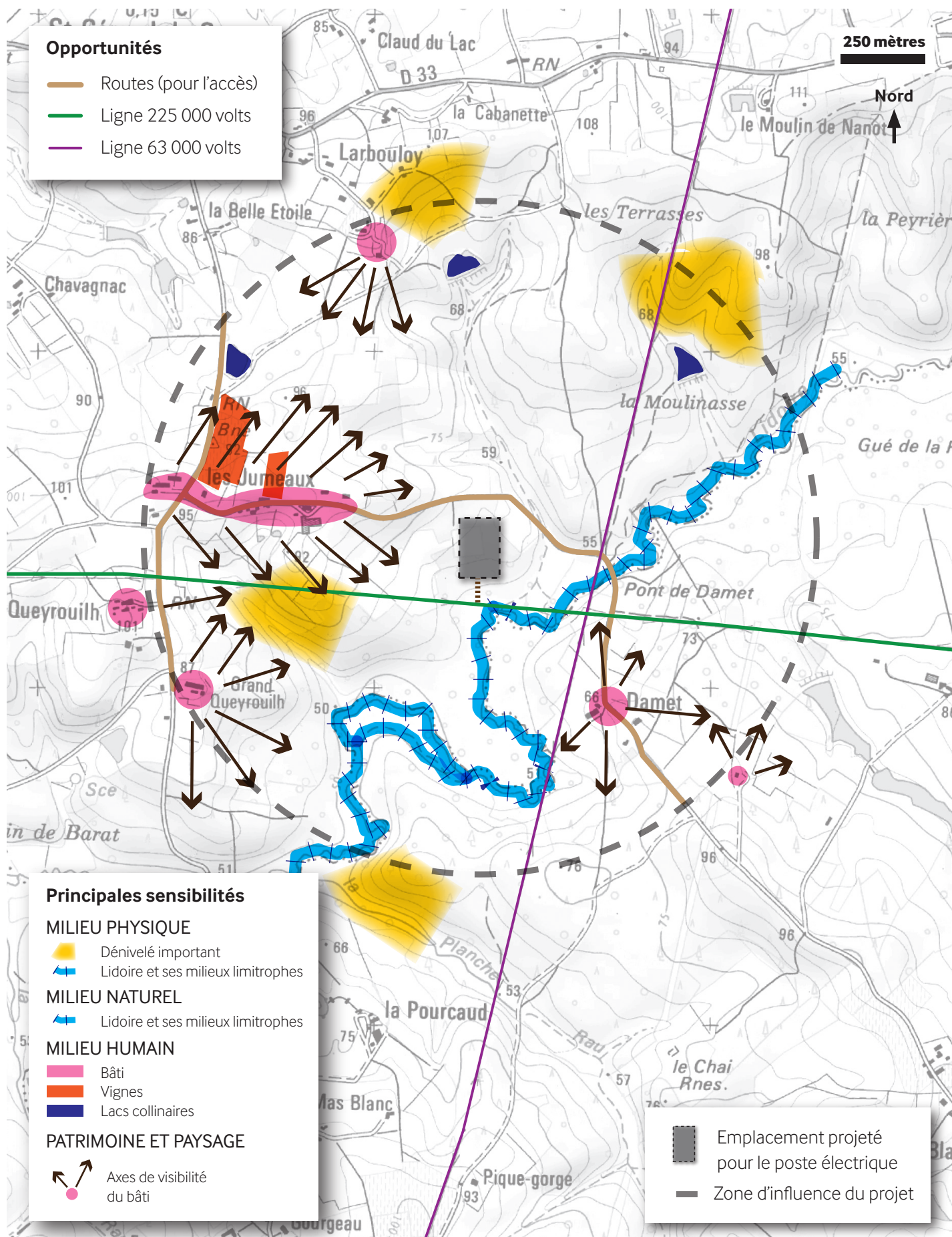
** DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

II - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE LA ZONE ET DES MILIEUX SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE DÉFRICHEMENT ET LA CRÉATION DU POSTE ÉLECTRIQUE

Le tableau ci-après synthétise les principales sensibilités et opportunités environnementales dans la zone d'influence du projet, en prenant en compte à la fois les différentes thématiques présentées et les interrelations entre ces thématiques.

THÉMATIQUE	PRINCIPALES SENSIBILITÉS	PRINCIPALES OPPORTUNITÉS
MILIEU PHYSIQUE	• Les zones pentues vont générer des contraintes de terrassement et sont donc peu adaptées pour l'implantation du poste électrique. • La Lidoire et ses milieux limitrophes inondables sont des secteurs sensibles.	• Absence de contrainte liée à des périmètres de protection de captage d'eau potable. • Le futur poste se situe en dehors des zones inondables de la Lidoire et des milieux humides limitrophes.
MILIEU NATUREL	• Le diagnostic faune-flore réalisé montre que les enjeux sont présents : – en bordure du cours d'eau ; – au niveau des mares et des points d'eau ; – au niveau des prairies hygrophiles ; – au niveau des landes à Molinie ; – au niveau des aires boisées « fraîches ».	• Absence de zone naturelle inventoriée ou réglementée. • Défrichement qui concerne une zone : – sans enjeu milieu naturel fort ; – dans un peuplement jeune de charme et de chêne pédonculé.
MILIEU HUMAIN	• Sensibilité potentielle aux abords des secteurs bâtis isolés. • Sensibilité potentielle au niveau des cultures pérennes (vignes). • Sensibilité potentielle des retenues collinaires.	• Proximité d'une voie routière facilitant l'accès en phase chantier et exploitation. • Proximité des deux lignes électriques 63 000 volts et 225 000 volts permettant de minimiser les longueurs de raccordement.
PATRIMOINE ET PAYSAGE	• Sensibilité au niveau des cônes de visibilité des hameaux et du bâti isolé.	• Présence de nombreux boisements qui facilitent l'intégration paysagère du poste. • Position du poste dans une partie basse, ce qui permet de limiter sa visibilité.

PRINCIPALES SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES ET OPPORTUNITÉS DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

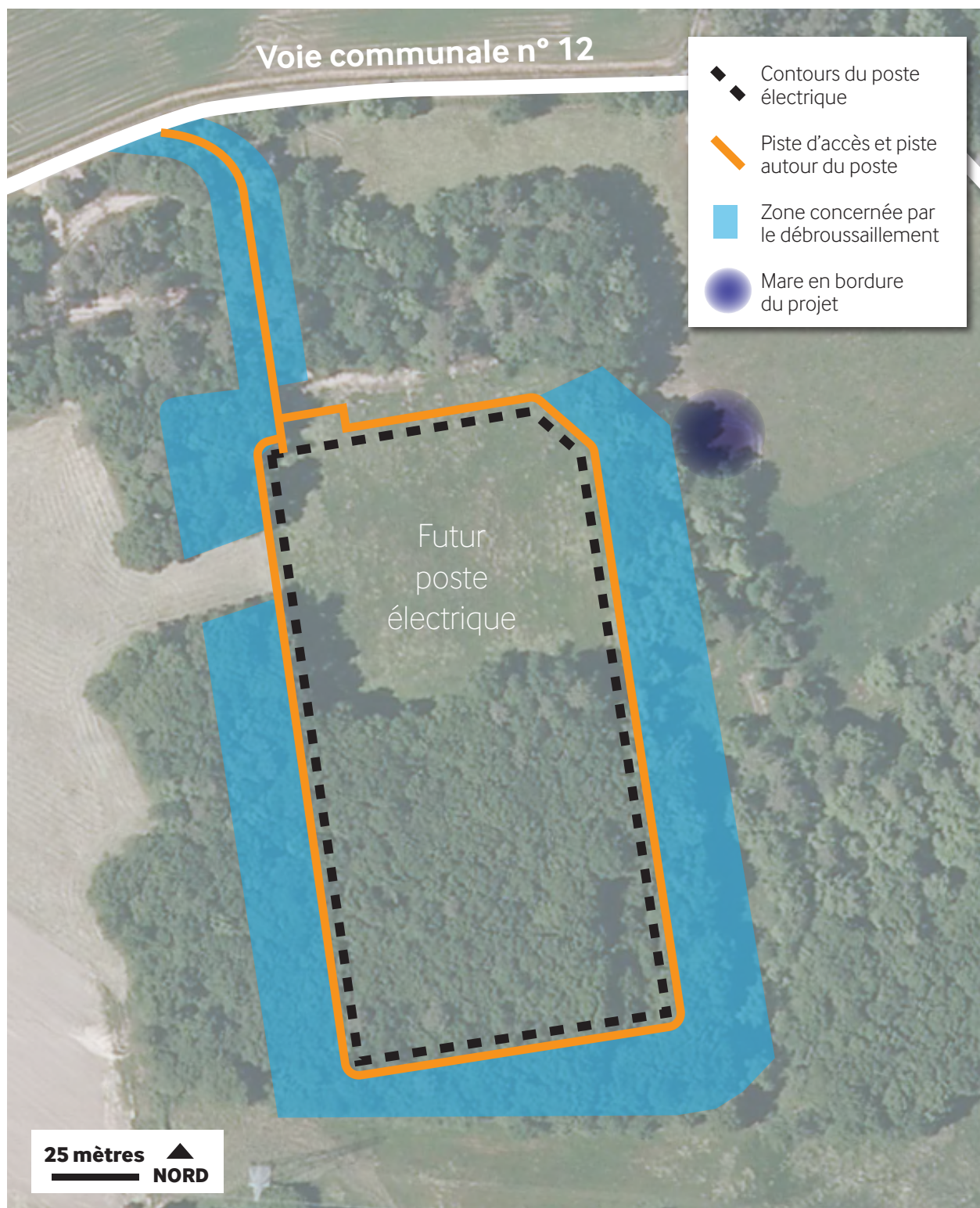


III - ANALYSE DES EFFETS DU DÉFRICHEMENT ET DE LA CRÉATION DU POSTE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

Pour chaque thématique (milieu physique, milieu naturel, milieu humain, patrimoine et paysage), le tableau suivant présente successivement la synthèse des effets sur l'environnement du défrichement puis de la création du poste électrique.

Thème	Effets
MILIEU PHYSIQUE	DÉFRICHEMENT • Emprises nécessaires pour les pistes d'accès, les aires de dépôts et la zone du poste ; • Modifications des écoulements qui en résultent avec risque d'érosion localisée ; • Modifications de la porosité du sol, de sa perméabilité et de ses capacités de rétention en eau. CRÉATION DU POSTE ÉLECTRIQUE • Les impacts sur les sols sont principalement liés aux terrassements nécessaires pour assurer une bonne planéité et une bonne assise. Pour limiter ces effets le projet prévoit : – de ne pas mélanger les différents horizons du sol ; – de limiter les emprises de chantier ; – d'effectuer des sous-solages pour décompacter les sols en profondeur • En phase chantier, le risque temporaire de pollution de la ressource est lié au déversement accidentel d'huiles et d'hydrocarbures. Les entreprises ont donc l'obligation de récupérer, de stocker et d'éliminer les huiles de vidange des engins. • Le projet n'impacte pas de captage d'eau potable ou de périmètre de protection de captage. • Une fosse couverte et étanche est réalisée au niveau du transformateur pour récupérer les huiles en cas de fuites. • Au regard du risque feu de forêt, et en coordination avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne, une bande de 25 m de largeur est débroussaillée autour du poste. Il sera également créé une piste de 5 m de largeur.
MILIEU NATUREL	DÉFRICHEMENT • Ce projet nécessite environ 1,5 ha de défrichement de charmaie-chênaie. Ce défrichement sera réalisé en dehors de la période de reproduction des oiseaux. • Les impacts temporaires sont principalement le bruit, les émissions de poussières, la circulation au cours des travaux. CRÉATION DU POSTE ÉLECTRIQUE • L'emplacement envisagé pour le poste permet d'éviter les zones naturelles sensibles : – le projet n'impacte pas la continuité écologique du cours d'eau de la Lidoire ; – le projet permet de préserver la mare située à l'est, abritant à la fois une flore intéressante (Renoncule scélérate et Pourpier des marais) ainsi que deux espèces d'amphibiens protégés (Rainette méridionale, Grenouille rieuse) ; – le projet permet d'éviter l'impact sur les prairies humides plus ou moins oligotrophes en bordure de la Lidoire ; – le projet permet de maintenir le «corridor écologique local» entre la mare et la Lidoire, utilisé très probablement par plusieurs espèces d'amphibiens ; – au regard de l'entomofaune, le projet ne porte pas atteinte à une espèce de libellule protégée en France et en Europe, la Cordulie à corps fin, observée en bordure de la Lidoire.

ZONE CONCERNÉE PAR LE DÉBROUSSAILLEMENT



Thème	Effets
MILIEU HUMAIN	DÉFRICHEMENT • Impacts temporaires avec le bruit lié à l'utilisation d'engins de chantier, les odeurs, vibrations et poussières. • Boisements exploités partiellement en bois de chauffage avec deux propriétaires concernés. CRÉATION DU POSTE ÉLECTRIQUE • Projet compatible avec le document d'urbanisme (carte communale) de la commune de Saint-Géraud-de-Corps. • La création du poste nécessite de prélever 0,8 ha de prairies sur une exploitation agricole. L'impact sur cette exploitation est faible en raison notamment de rétrocessions de délaissés de parcelles prévus par RTE. • L'étude acoustique réalisée montre que l'impact sonore permet de respecter l'exigence réglementaire correspondant à un niveau sonore inférieur à 30 dB (A). • Le projet prévoit l'utilisation d'hexafluorure de soufre, excellent isolant électrique utilisé dans les postes électriques. Il s'agit d'un gaz non toxique et sans effet sur l'homme dans des conditions normales d'utilisation. • Les champs électriques et magnétiques générés par les équipements électriques du poste sont négligeables par rapport à ceux de la ligne aérienne 225 000 volts existante. Les valeurs maximales attendues sont très nettement en deçà des recommandations européennes, tant pour le champ électrique que le champ magnétique.
PATRIMOINE ET PAYSAGE	DÉFRICHEMENT L'impact paysager du défrichage est très limité pour différentes raisons : – la zone à défricher se situe à l'écart de toute zone habitée ; – le défrichage concerne un secteur en contrebas difficilement perceptible ; – des boisements en périphérie du futur poste électrique seront maintenus pour minimiser toute visibilité. CRÉATION DU POSTE ÉLECTRIQUE • La création du poste électrique n'impacte pas d'élément du patrimoine culturel connu à ce jour. Concernant le patrimoine préhistorique, l'affouillement du sol, au cours des travaux, peut mettre à jour des vestiges archéologiques. L'organisation et le régime juridique de l'archéologie préventive ont été définis par le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004. • Le futur poste sera très peu perceptible : – les boisements limitrophes forment un écran visuel pour les trois orientations principales (nord, ouest et est) ; – la topographie des lieux, avec le poste en partie basse permet encore de diminuer sa visibilité ; – le bâti le plus proche (les Jumeaux) se situe à environ 400 m et la perception depuis ces habitations est très faible. Les aménagements réalisés autour du poste (avec notamment la piste attenante) viseront à maintenir cet ouvrage électrique dans cette mosaïque paysagère avec à la fois des boisements de feuillus, des boisements de résineux et des prairies naturelles ou artificielles.

VUE AÉRIENNE DE LA SITUATION EXISTANTE



VUE AÉRIENNE DE LA SITUATION PROJETÉE DU POSTE ÉLECTRIQUE



IV - ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS DU DÉFRICHEMENT ET DE LA CRÉATION DU POSTE ÉLECTRIQUE AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Il n'existe pas d'autre projet connu, au sens de l'article R122-5 II 4° du Code de l'environnement, dans la zone d'impact du projet.

V - ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET LES RAISONS DU CHOIX DU PROJET DE POSTE ÉLECTRIQUE ET SON DÉFRICHEMENT

- L'intégration des préoccupations d'environnement dans la conception du projet suit un processus progressif et continu qui s'articule en trois grandes étapes :

- définition de l'aire d'étude ;
- identification, évaluation et comparaison des emplacements de postes ;
- mise au point de l'emplacement définitif, analyse de ses impacts et proposition d'éventuelles mesures supplémentaires destinées à éviter, réduire et, si nécessaire, compenser les impacts du projet.

- La recherche d'un emplacement de poste a notamment été réalisée en prenant en compte plusieurs paramètres :

- rester à proximité des deux lignes électriques existantes (225 000 volts et 63 000 volts) pour limiter les raccordements électriques à la fois pénalisants sur le plan économique et environnemental ;
- s'éloigner du bâti ;
- s'éloigner des cônes de visibilité majeurs du bâti ;
- s'éloigner des secteurs trop humides (à la fois pour des raisons techniques et environnementales) ;
- privilégier les secteurs peu pentus (pour limiter les terrassements à réaliser et les contraintes environnementales et paysagères de ces travaux) ;
- limiter les déboisements à réaliser.

- Cette analyse environnementale a permis de définir dans un premier temps cinq emplacements de poste.

Ces 5 emplacements ont ensuite été comparés au regard de différents critères (cf. tableau).

L'emplacement de poste qui présente le moins d'impact est le C.

C'est l'emplacement qui a été validé en réunion de concertation le 6 décembre 2013 par le Préfet du département de la Dordogne.

COMPARAISON DES EMPLACEMENTS DE POSTE

CRITÈRES DE COMPARAISON	EMPLACEMENTS ENVISAGÉS				
	A	B	C	D	E
Raccordement à la ligne 225 000 volts	500 m 2 supports supplémentaires	0 0 support supplémentaire	100 m* 0 support supplémentaire	100 m 0 support supplémentaire	500 m 2 supports supplémentaires
Raccordement à la liaison 63 000 volts	Distance à l'axe de la ligne existante 500 m	Distance à l'axe de la ligne existante 350 m	Distance à l'axe de la ligne existante 250 m	Distance à l'axe de la ligne existante 400 m	Distance à l'axe de la ligne existante 500 m
Importance des terrassements	Déclivité faible	Déclivité modérée	Déclivité modérée	Déclivité modérée	Déclivité forte
Importance des déboisements	Terrain non boisé	Terrain majoritairement boisé	Terrain partiellement boisé	Terrain partiellement boisé	Terrain non boisé
Qualité du milieu naturel	Terrains cultivés	Prairie hygrophile et boisements	Prairie paturée	Prairie paturée	Terrains cultivés
Bâti et covisibilité	Emplacement masqué par la topographie	Emplacement masqué par la végétation	Emplacement masqué par la végétation	Covisibilité depuis le hameau des Jumeaux	Covisibilité depuis la voie de circulation et le hameau des Jumeaux
Emprise agricole	Champs cultivés	Boisements et prairies	Prairies	Prairies	Champs cultivés
Accès à créer	Distance depuis la voie de circulation 1 km	Distance depuis la voie de circulation 400 m	Distance depuis la voie de circulation 0	Distance depuis la voie de circulation 150 m	Distance depuis la voie de circulation 300 m



*Pour optimiser l'emplacement du poste électrique, celui-ci a été légèrement décalé vers le sud et le raccordement à la ligne 225 000 volts Cubnezais - Tuilières a été réduit à une cinquantaine de mètres.

VI - LA COMPATIBILITÉ DU DÉFRICHEMENT ET DE LA CRÉATION DU POSTE ÉLECTRIQUE AVEC L'AFFECTATION DES SOLS

- Le projet de défrichement et de création du poste électrique est compatible avec :
 - la carte communale de la commune de Saint-Géraud-de-Corps approuvée la 29/12/2009 ;
 - le SCOT du Bergeracois en cours de finalisation.
- Le projet de poste électrique et son défrichement sont concernés par les documents suivants :
 - le schéma décennal de développement du réseau de transport d'électricité ;
 - le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) ;
 - le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;
 - le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie Aquitaine (SRCAE) ;
 - le schéma régional de cohérence écologique ;
 - le schéma régional de gestion sylvicole ;
 - le plan pluriannuel de développement forestier d'Aquitaine.

Le projet RTE et son défrichement est conforme aux prescriptions formulées par ces différents documents.

De plus, la zone du projet n'est ni concernée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

VII - LES MESURES PRÉVUES POUR ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS DU DÉFRICHEMENT ET DE LA CRÉATION DU POSTE

En tant que concessionnaire de service public, RTE s'inscrit dans une politique de développement durable et est concerné par la démarche « éviter, réduire, compenser ».

Les principes mesures visant à minimiser les impacts sont :

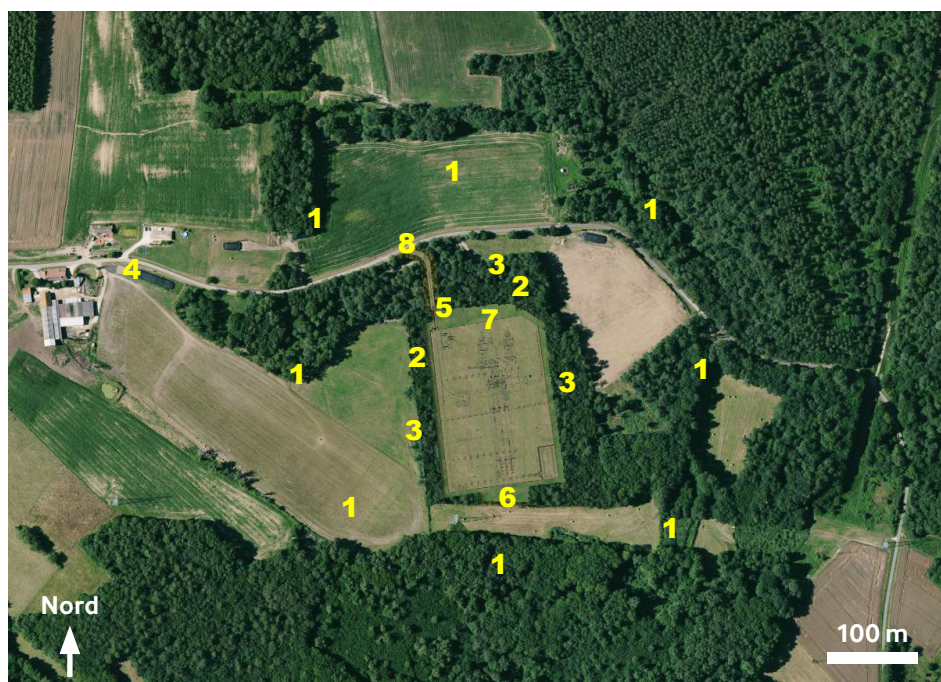
- la mise en place d'une fosse déportée, étanche sous les transformateurs et d'un bassin de rétention ;
- le lavage et l'entretien des engins de chantier sur une aire étanche ;
- la récupération, le stockage et l'élimination des huiles de vidange des engins ;
- le débroussaillage sur une bande supplémentaire de 25 m ;
- la préservation de la mare située à l'est du poste ;
- la préservation en phase travaux des milieux humides et du corridor écologique en bordure de la Lidoire ;
- la mise en place d'un suivi écologique en phase travaux ;
- l'indemnisation des dommages éventuels sur les récoltes lors de la phase travaux ;
- la taxe d'imposition forfaitaire perçue par la collectivité localement compétente ;
- la mise en place d'un aménagement paysager aux abords du poste.

- Le coût des mesures réductrices d'impact est de 243 000 € soit 2,7 % du coût total du projet (montant de 9 M€).

Le tableau ci-dessous synthétise les mesures spécifiques prises dans le cadre de ce projet. Ce tableau ne reprend pas les mesures générales précédemment décrites (par exemple les indemnisations agricoles) ou les mesures à caractère réglementaire (par exemple les prescriptions d'archéologie préventive et les taxes perçues par les collectivités compétentes).

MESURES	COÛTS
Mise en place d'une fosse déportée étanche sous le transformateur	163 000 €
Revégétalisation autour du poste	60 000 €
Mesures écologiques et suivi environnemental du chantier en 3 étapes	20 000 €
TOTAL	243 000 €

AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU SITE (1)

**UN PROJET INSÉRÉ
DANS LE PAYSAGE****OBJECTIFS**

- 1 - Intégrer le Poste dans son environnement**
- 2 - Réduire son impact visuel avec des plantations**
- 3 - Valoriser la biodiversité existante**
- 4 - Préserver la tranquillité des riverains**
- 5 - Anticiper la gestion et l'entretien du site**
- 6 - Répondre aux contraintes techniques du Poste / Lignes THT**
- 7 - Favoriser la mise en sécurité du site**
- 8 - Accompagner l'accès au site depuis la route**

AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU SITE (2)

**UN PROJET / UNE ESQUISSE****TRAVAUX**

- 1 - Plantation de haies naturelles**
- 2 - Renforcement des boisements avec plantations ponctuelles d'arbres + lisières**
- 3 - Reconstitution après travaux, si besoin, de la prairie**
- 4 - Renforcement du boisement + lisière**
- 5 - Création d'un massif forestier avec plantation forestière dans la continuité de celui existant + lisière**

VIII - PRÉSENTATION DES MÉTHODES UTILISÉES

VIII.1 - MÉTHODES UTILISÉES POUR ETABLIR L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

• Les principales méthodes utilisées pour établir l'état initial de l'environnement sont :

- la consultation de plusieurs organismes (DREAL, DDT, etc.) ;
- la consultation de bases de données (INAO, Mérimée, AGRESTE, etc.) ;
- les visites de terrain.

L'évaluation des caractéristiques du champ d'inondation de la Lidoire a été réalisée par un bureau d'études spécialisé.

• Les principales méthodes utilisées pour l'évaluation des effets du projet sur l'environnement sont basées sur :

- des mesures de bruit et une évaluation des niveaux sonores du projet ;
- la réalisation de photomontages pour l'intégration paysagère ;
- une démarche concertée avec la présence des services de l'Etat et des collectivités locales.

IX - DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Bien que le recueil des données soit entrepris avec un niveau de précision adapté aux caractéristiques du projet de création de poste et son défrichement, certaines informations peuvent ne pas être accessibles en raison d'un manque de connaissance (par exemple les données archéologiques).

L'évaluation des impacts peut se heurter aux difficultés suivantes :

- conformément à la réglementation, l'étude d'impact est réalisée avant les études de détail du projet. Même si de nombreuses caractéristiques du projet sont connues, certaines ne le sont pas, d'autres peuvent évoluer ;
- pour certains aspects de l'environnement, le niveau de connaissance actuel ne permet pas de définir un impact mais seulement d'apprécier un risque d'impact. C'est le cas par exemple pour d'éventuelles pollutions en phase de chantier ;
- l'analyse ne peut être exhaustive. Par exemple, pour le paysage, les impacts sont appréciés plus particulièrement à partir d'un certain nombre de points : le bâti proche, les axes de circulation... Pour le reste du territoire, l'évaluation reste plus générale.

X - NOMS ET QUALITÉS DES AUTEURS DE L'ÉTUDE D'IMPACT

BUREAU D'ÉTUDES D'IMPACT

Il a réalisé les études environnementales destinées à la recherche de solutions envisageables et a rédigé l'étude d'impact.

Jean-Marc PAGÈS
GEOKOS Consultants
Immeuble Proxima, Bâtiment C
47, Allée du Rouergue
31 770 Colomiers

Toute la partie cartographie et mise en forme du document a été réalisée par :

Eric SUPPARO
ACT IMAGE
14 Rue Hector Berlioz
31130 Balma

ETUDES FAUNE FLORE

Les expertises naturalistes ont été réalisées par :

Wilfried RATEL
Lieu-dit La Gane
46110 Cavagnac

PHOTOMONTAGES

Les photomontages ont été réalisés par :

Marc-Olivier AGNÈS
AMOTEK
22, Rue Salomon de Rothschild
92150 Suresnes

ETUDES TECHNIQUES

- Etudes bruit

François LEFEVRE
IAC SIM ENGINEERING
26, Rue Paul Doumer
BP 716
59657 Villeneuve-d'Ascq Cedex

- Etudes au titre de la «loi sur l'eau»

Anaïs PALOMINO et Georges DE CARVALHO
HYDROGEOTECHNIQUE SUD-OUEST
ZI de Truilhas
11590 Salleles d'Aude

ETUDES PAYSAGE

ATELIER NAURHTICA
Jean-Michel LAZARD
19bis/21, Rue du Vieux Versailles
78000 Versailles

ETUDES HYDRAULIQUES

Bruno COUPRY
EAUCEA
72, Rue Pierre-Paul Riquet
Bâtiment A
31 000 Toulouse

RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

82, CHEMIN DES COURSES
BP 13 731
31037 TOULOUSE CEDEX 1